POLYNESIE FRANCAISE
COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

N° 42/2023/CTO du 31/08/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
25/08/2023

Date d'affichage :
25/08/2023

Date de séance :
31/08/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice	29
Présents	19
Procurations	06
Votants	25
Pour	25
Contre	00
Abstention	00

OBJET : Approuvant l'octroi de subvention aux associations de la commune au titre de l'année 2023.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans les délais légaux

MAIRIE DE TAIARAPU-OUEST TAHITI - POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le Maire

Tetuanui HAMBLIN

L'an deux mille vingt-trois et le trente-un du mois d'août à 9h,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
De Vairao en séance publique sous la présidence de :
M. Tetuanui HAMBLIN, Maire de la Commune de Taiarapu Ouest.

Etaient présents :

NOM - Prénom	Présent	Absent	Procuration
HAMBLIN Tetuanui	X		
MATI Arthur	X		
WHITMAN Evelyne	X		
RICHER Patrick	X		
TERAIAMANO Sandrina	X		
HAOATAI Ernest	X		
TEHIHIPO Tahenanui	X		
MAONI Charlot	X		
KOHUMOETINI Christine	X		
TERIITEPOROUARAI Averii	X		
AMARU Ben	X		
PAHUIRI Adelaïde	X		
TEVAEARAI André	X		
PARAU Sarah		X	KOHUMOETINI C.
AVAEMAI Steeve	X		
SAINT SAËNS Charline	X		
FENUAITI Ninitua		X	
MAGAUT Henri		X	TARIHAA J.
TEKURIO Léontine	X		
TERIITEMAURIREI Ferdinand		X	MATI A.
TAMATA Thierry		X	
TARIHAA Jonathan	X		
RIMAONA Flora		X	
TUPANA POAREU Roniu	X		
MAONI Ricardo		X	TUPANA R.
TUFARIUA Tamu	X		
HIOE Roselyne		X	TEVAEARAI A.
TAVAEARII Wilfred		X	
FAATIARAU Angélina		X	WHITMAN E.

Formant la majorité des membres en exercice,

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/09/2023
987-200013779-20230904-42_2023_CTO-AU

POLYNESIE FRANCAISE
COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

N° 42/2023/CTO du 31/08/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-OUEST
(Ile de Tahiti)

VISAS

-Vu la loi n°71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
-Vu la loi n°77/1460 du 29 décembre 1971 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française ;
-Vu le décret n°72/1460 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
-Vu le décret n°80/918 du 13 novembre 1980 portant application des lois n°77/744 du 8 juillet 1977 et n°77/1460 des communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
-Vu l'arrêté n° 605/DRCL du 29 juillet 1996 portant promulgation de la loi n°96-609 du 5 juillet 1996 ;
-Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
-Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
-Vu les demandes de subvention des associations ;
-Vu la régularité des associations, leurs bilans financier et moral ;
-Vu les projets prévus pour l'année 2023 ;
-Vu l'avis favorable de la commission budgétaire du 14/08/2023
- Ouï l'exposé du maire ;

MOTIVATIONS

Monsieur le maire sollicite l'avis du conseil municipal afin de statuer sur les demandes de subventions formulées par les associations de la commune. Après instruction des dossiers par la commission du budget et des finances, il est proposé aux élus de valider les propositions.
La répartition des aides financières accordées par la Commune est détaillée en annexe.
À noter, que l'ensemble des demandes restent dans l'enveloppe annuelle prévue.
Après en avoir délibéré en séance du 31/08/2023

DISPOSITIF

Article 1er. : Le Conseil municipal de Taiarapu-ouest approuve la demande de subvention accordée aux associations listées en annexe.
Article 2 : Le conseil municipal de Taiarapu-ouest autorise le Maire, à signer la convention pour la complète réalisation de l'opération.
Article 3 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit et sera publiée et transmise partout où besoin sera.
Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télé recours Citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr

Fait délibéré les jours, mois en ans susdits
Et certifié conforme au registre des délibérations

MAIRIE DE TAIARAPU-OUEST TAHITI - POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le Maire

Tetuanui HAMBLIN

Contrôle a posteriori
Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision
Le :
Publié le :
Le Maire

MAIRIE DE TAIARAPU-OUEST TAHITI - POLYNÉSIE FRANÇAISE

HAMBLIN Tetuanui

Pour le haut-commissaire de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/09/2023
987-200013779-20230904-42_2023_CTO-AU

Annexe 1 : Extrait de déliberation n°42

TABLEAU DES ASSOCIATIONS SUBVENTION COMMUNALE 2023

	ASSOCIATION	Siège	Présidents	DECISION de la Commission
1	TEAM CROSSFITEUSE	Vairao	TAUTU Vehia	200 000
2	IFREMER VAA	Vairao	AURENTZ Hermann	300 000
3	A.S TAIARAPU BOXING CLUB	Vairao	MAI Mélinda Tatiana	500 000
4	A.S PIROGUIERS TOAHOTU COMMUNE	Toahotu	HUTAPU Teanui	300 000
5	AMICALE DES POMPIERS	Vairao	TAUHIRO Serge	180 000
6	A.S TAIARAPU FOOT CLUB	Vairao	VIRMAUX Youenn	1 000 000
7	COMITÉ des SPORTS et JEUNESSE de TAIARAPU-OUEST	Vairao	MARUHI Temauarii	200 000
8	AS SPORTIVE JEUNESSE TOAHOTU	Toahotu	MANEA Lovine	400 000
9	COMITE DU TOURISME TAIARAPU OUEST	Vairao	WASNA Bernadette	300 000
	NUMERAIRE			**3 380 000**
10	RADIO TE REO O TAVANIA	Vairao	VALENTE-LARSOS Mimosa	84 255
11	APE Ecole TOEREFAU HAITAMA de TOAHOTU	Toahotu	HARE Valérie	220 000
12	PUNA RAHUI de TEAHUPOO	Teahupoo	ROCHETTE Teva, René	300 000
13	A.S TAIARAPU FOOT CLUB	Vairao	VIRMAUX Youenn	921 024
14	VAIRAO TE VAI PIHAA RAU	Vairao	TERIIHOPUARE Christian	352 170
15	AS TAUREA VAVI	Vairao	HAUATA Fabiola	207 940
16	FUTSAL TEAHUPOO	Teahupoo	LUCAS Taro	47 223
	AIDE EN NATURE			**2 132 612**
	TOTAL GENERAL			**5 512 612**

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/09/2023
987-200013779-20230904-42_2023_CTO-AU

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/09/2023
987-200013779-20230904-42_2023_CTO-AU